

**VILLE DE VARENNES
SÉANCE SPÉCIALE**

**16 OCTOBRE 2017
18 H**

Séance spéciale du Conseil de la Ville de Varennes, tenue le lundi 16 octobre 2017, à 18 h, à la salle du conseil de la Maison Saint-Louis, 35, rue de la Fabrique, Varennes.

Sont présents : Mesdames et messieurs les conseillers Lyne Beaulieu, Mélanie Simoneau, Denis Le Blanc, Natalie Parent, Gaétan Marcil et Brigitte Collin, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Martin Damphousse.

Absences motivées : Monsieur le conseiller Marc-André Savaria (interdiction de siéger) et monsieur le conseiller Benoit Duval

Sont également présents : M. Sébastien Roy, *directeur général*
Me Marc Giard, *directeur des Services juridiques et greffier*

**PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES
(SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR SEULEMENT)**

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui souhaitent donner leurs commentaires :

- Aucune question

Fin de la première période de questions.

RÈGLEMENTS

A-2017-40 Règlement 650-2 modifiant le règlement 650 concernant la Loi sur les droits et sur les mutations immobilières afin de modifier le taux d'imposition de la tranche de valeur excédent 500 000 \$

Avis de motion est donné par madame la conseillère Natalie Parent

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 650-2 modifiant le règlement 650 concernant la Loi sur les droits et sur les mutations immobilières afin de modifier le taux d'imposition de la tranche de valeur excédent 500 000 \$.

2017-416 Adoption – Projet de règlement 650-2 modifiant le règlement 650 concernant la Loi sur les droits et sur les mutations immobilières afin de modifier le taux d'imposition de la tranche de valeur excédent 500 000 \$

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le projet de règlement 650-2 modifiant le règlement 650 concernant la Loi sur les droits et sur les mutations immobilières afin de modifier le taux d'imposition de la tranche de valeur excédent 500 000 \$.

ADOPTÉE.

2017-417 Adoption – Règlement 547-5-1 modifiant le règlement numéro 547 tel qu'amendé par le règlement 547-5 relatif à la circulation des camions et véhicules outils afin d'apporter des modifications à la liste des voies de circulation prohibées ainsi que le plan de circulation

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu

APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 547-5-1 modifiant le règlement numéro 547 tel qu'amendé par le règlement 547-5 relatif à la circulation des camions et véhicules outils afin d'apporter des modifications à la liste des voies de circulation prohibées ainsi que le plan de circulation.

ADOPTÉE.

**2017-418 Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2017-068
Nouvelle construction d'un bâtiment principal
1408, boulevard Lionel-Boulet**

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU 2017-10-77 du 4 octobre 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin

APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. no 2017-068 afin de permettre la construction du nouveau bâtiment principal et l'aménagement du terrain sis au 1408, boulevard Lionel-Boulet, le tout, tel que présenté aux plans concepts d'Olivier Dufour, architecte, dossier 17-497 en date du 22 juin 2017.

Le bâtiment est sis au 1408, boulevard Lionel-Boulet sur le lot P-282 au cadastre de la Paroisse de Varennes dans la zone I-207.

La demande complète de permis ou certificat devra être transmise au Service de l'urbanisme et de l'environnement dans un délai n'excédant pas six (6) mois de la présente résolution, conformément aux dispositions de l'article 21 du règlement 848.

ADOPTÉE.

2017-419 Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2017-089
Transformation du bâtiment principal
1000, boulevard Lionel-Boulet

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU 2017-10-78 du 4 octobre 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. no 2017-089 afin de permettre la modification des portes de garages situées sur le mur arrière et sur le mur latéral gauche du bâtiment principal sis au 1000, boulevard Lionel-Boulet, le tout, tel que présenté aux plans concepts déposés par le requérant en date du 25 septembre 2017, conditionnellement au respect de la réglementation concernant les aménagements paysagers (plantation d'arbres et végétation diverse).

Le bâtiment est sis au 1000, boulevard Lionel-Boulet sur le lot 272-17 au cadastre de la Paroisse de Varennes dans la zone I-208.

La demande complète de permis ou certificat devra être transmise au Service de l'urbanisme et de l'environnement dans un délai n'excédant pas six (6) mois de la présente résolution, conformément aux dispositions de l'article 21 du règlement 848.

ADOPTÉE.

2017-420 Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2017-088
Transformation du bâtiment principal
264 à 268, rue Sainte-Anne

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU 2017-10-79 du 4 octobre 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Mélanie Simoneau
APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. no 2017-089 afin de permettre la transformation du bâtiment principal sis au 264 à 268, rue Sainte-Anne, le tout, tel que présenté aux plans concepts de Sylvain Charrette, dossier 05-R-22785 en date du 6 mai 2008 et des ajustements proposés par le requérant en date du 3 octobre 2017.

Le bâtiment est sis au 264 à 268, rue Sainte-Anne sur le lot 10-1 au cadastre du Village de Varennes dans la zone H-644.

La demande complète de permis ou certificat devra être transmise au Service de l'urbanisme et de l'environnement dans un délai n'excédant pas six (6) mois de la présente résolution, conformément aux dispositions de l'article 21 du règlement 848.

ADOPTÉE.

**2017-421 Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2017-087
Agrandissement du bâtiment principal
146 à 150, rue Sainte-Anne**

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU 2017-10-81 du 4 octobre 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Mélanie Simoneau

APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Le Blanc

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. no 2017-087 afin de permettre la transformation du bâtiment principal sis au 146 à 150, rue Sainte-Anne, le tout, tel que présenté aux plans concepts de Martin Desgagné, dossier « travaux de transformation » en date du 2 octobre 2017.

Le bâtiment est sis au 146 à 150, rue Sainte-Anne sur le lot 25 au cadastre du Village de Varennes dans la zone H-631.

La demande complète de permis ou certificat devra être transmise au Service de l'urbanisme et de l'environnement dans un délai n'excédant pas six (6) mois de la présente résolution, conformément aux dispositions de l'article 21 du règlement 848.

ADOPTÉE.

**2017-422 Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2017-090
Transformation du bâtiment principal
210 à 230, rue Quévillon**

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU 2017-10-83 du 4 octobre 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Mélanie Simoneau

APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. no 2017-089 afin de permettre la transformation du bâtiment principal sis au 210 à 230, rue Quévillon, le tout, tel que présenté aux plans concepts d'Anick St-Laurent, dossier 16-216 en date du 27 septembre 2017.

Le bâtiment est sis au 210 à 230, rue Quévillon sur les lots 73-779 et 120-120 au cadastre de la Paroisse de Varennes dans la zone C-444.

La demande complète de permis ou certificat devra être transmise au Service de l'urbanisme et de l'environnement dans un délai n'excédant pas six (6) mois de la présente résolution, conformément aux dispositions de l'article 21 du règlement 848.

ADOPTÉE.

**2017-423 Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2017-091
Modification d'enseignes murales
210 à 230, rue Quévillon**

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU 2017-10-84 du 4 octobre 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. no 2017-091 afin de permettre le remplacement du boitier et de l'enseigne murale situé sur le bâtiment sis au 210 à 230, rue Quévillon, le tout, tel que présenté aux plans concepts déposés par le requérant en date du 29 septembre 2017.

Le bâtiment est sis au 210 à 230, rue Quévillon sur les lots 73-779 et 120-120 au cadastre de la Paroisse de Varennes dans la zone C-444.

La demande complète de permis ou certificat devra être transmise au Service de l'urbanisme et de l'environnement dans un délai n'excédant pas six (6) mois de la présente résolution, conformément aux dispositions de l'article 21 du règlement 848.

ADOPTÉE.

**2017-424 Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2017-092
Installation d'une enseigne murale
50, rue de la Gabelle**

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU 2017-10-85 du 4 octobre 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. no 2017-092 afin de permettre l'installation d'une nouvelle enseigne murale sise au 50, rue de la Gabelle, le tout, tel que présenté aux plans concepts de la compagnie Enseignes Claude Richard en date du 29 septembre 2017.

Le bâtiment est sis au 50, rue de la Gabelle sur les lots 839, 840-1, 840-2, 840-3, 841 et 842 au cadastre de la Paroisse de Varennes dans la zone C-527.

La demande complète de permis ou certificat devra être transmise au Service de l'urbanisme et de l'environnement dans un délai n'excédant pas six (6) mois de la présente résolution, conformément aux dispositions de l'article 21 du règlement 848.

ADOPTÉE.

**2017-425 Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2017-093
Installation d'une enseigne murale
50, rue de la Gabelle**

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU 2017-10-86 du 4 octobre 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu

APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. no 2017-093 afin de permettre l'installation d'une nouvelle enseigne murale sise au 50, rue de la Gabelle, le tout, tel que présenté aux plans concepts de la compagnie Enseignes Claude Richard en date du 29 septembre 2017.

Le bâtiment est sis au 50, rue de la Gabelle sur les lots 839, 840-1, 840-2, 840-3, 841 et 842 au cadastre de la Paroisse de Varennes dans la zone C-527.

La demande complète de permis ou certificat devra être transmise au Service de l'urbanisme et de l'environnement dans un délai n'excédant pas six (6) mois de la présente résolution, conformément aux dispositions de l'article 21 du règlement 848.

ADOPTÉE.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui donnent leurs commentaires sur les sujets suivants :

- Aucune question

Fin de la 2^e période de questions des contribuables.

PAROLE AUX CONSEILLERS

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève l'assemblée à 18 h 03.

Le maire,

*Le directeur des Services juridiques
et greffier,*

Martin Damphousse

Me Marc Giard, OMA